

Bébés

Je m'interroge

Les bonnes questions à se poser sur le congé mat'

Parce que c'est toujours un peu un casse-tête...

Quid du congé pathologique? Légalement, on peut bénéficier d'un congé pathologique de 14 jours maximum, qui s'ajoute au congé maternité, à condition de souffrir d'une maladie (diabète, hypertension...). Il semble que la Sécurité sociale soit plus pointilleuse qu'avant !

Et si on est au chômage, on a droit au congé mat'? On reçoit des indemnités journalières au titre du congé maternité à partir du moment où on perçoit des indemnités de Pôle Emploi ou si on a reçu ces indemnités au cours des 12 derniers mois. Ou bien si l'on a cessé sa dernière activité professionnelle depuis moins de 12 mois. Le montant des indemnités est calculé, bien sûr, en fonction des salaires reçus lors de notre dernier job. Les indemnités journalières au titre du congé maternité «suspendent» l'indemnisation chômage, qui est reportée d'autant et reprend donc à la fin du congé maternité.

Et si on a une activité saisonnière ou irrégulière? Il faut alors fournir les 12 derniers bulletins de salaire (au lieu des trois derniers mois pour les salariées).

Et les cas complexes... Si on attend son premier enfant et que son conjoint a déjà deux enfants en garde alternée, quelle est la durée du congé maternité? Si le conjoint a bien l'autorité parentale et que la garde alternée est effective, équivalente chez les deux parents et permanente, alors le congé maternité est calculé pour trois enfants, soit 26 semaines. A. U.

MERCI À MAÎTRE NATHALIE LAILLER, AVOCATE AU BARREAU DE CAEN, SPÉCIALISTE EN DROIT DU TRAVAIL, DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA PROTECTION SOCIALE.

vbi

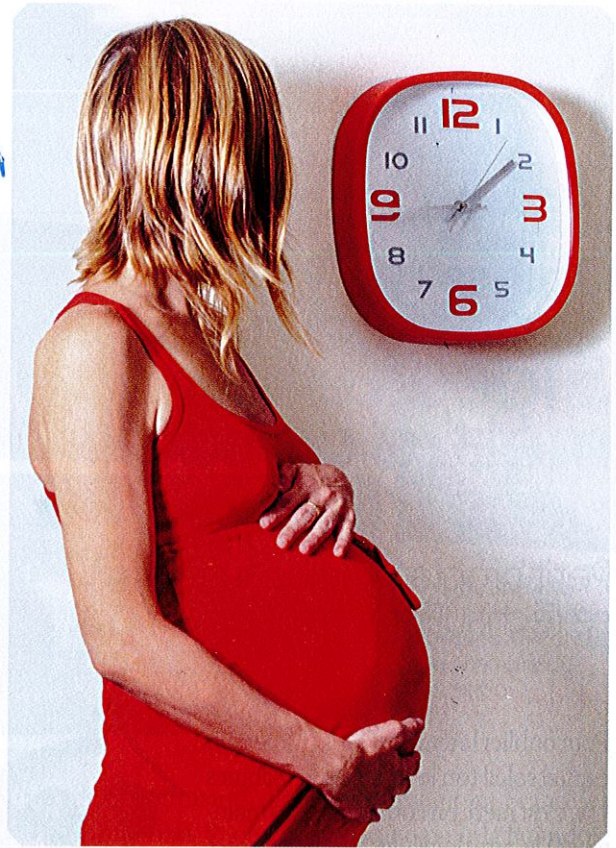


MÈRE COMBLÉE

On veut garder un souvenir de leur naissance ?

Cette boutique en ligne propose des bijoux personnalisés avec des dates, des prénoms, des messages... gravés à la main. Mignon et pas cher. A. B.

• Jonc en or à partir de 39 €, mercimamanboutique.com.



C'est vrai que le Doliprane fait dormir ?

Parce que sur les forums, des mamans conseillent d'en donner aux bébés qui ne trouvent pas le sommeil...

On prend le temps ! Avant de donner quoi que ce soit à Loulou, on essaie de comprendre l'origine de ses pleurs ou de ses difficultés d'endormissement. Entre 3 et 12 mois, en effet, les douleurs dentaires peuvent l'empêcher de s'endormir. Dans ce cas, un demi-suppositoire de Doliprane peut se révéler efficace.

On cherche encore ! Autour de 8 ou 9 mois, Loulou a peut-être faim, le biberon ou la tétée du soir ne lui suffit plus. Il a peut-être des gaz ou bien sa couche est sale ? On observe et on évite, quand on ne comprend pas, de lui donner un médicament ! Ce n'est jamais anodin.

On consulte. Si cela se répète plusieurs nuits d'affilée, mieux vaut prendre l'avis d'un pédiatre pour être sûre qu'il n'y a pas d'otite, par exemple. A. U.

MERCI AU DR ARNAULT PFERSDORFF, PÉDIATRE ET RESPONSABLE DE PEDIATRE-ONLINE.FR.